



ALLIANCEBERNSTEIN

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# European Income Portfolio

un compartiment de AB FCP I  
Actions de catégorie A2 (LU0095024591)

Le Fonds est géré par AllianceBernstein (Luxembourg) S.à.r.l., une entité du groupe AB

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### Objectif d'investissement

Le Fonds cherche à réaliser un rendement élevé sur votre investissement en générant des revenus et en augmentant la valeur de votre placement à long terme.

### Politique d'investissement

Dans des circonstances normales, le Fonds investit essentiellement dans des titres de créance de sociétés et d'Etats européens libellés dans des monnaies européennes. En temps normal, jusqu'à 35% des actifs totaux du Fonds peuvent être investis dans des titres de créance à note moins élevée (*non Investment Grade*) et donc plus risqués. Le Fonds peut investir jusqu'à 25% de son actif net sur les marchés de pays émergents.

Le Fonds peut faire appel aux instruments dérivés (i) à des fins de gestion efficace du portefeuille et (ii) pour réduire les risques potentiels.

### Indice de référence

Bloomberg Barclays Euro Aggregate Index utilisé à des fins de comparaison de performance.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et le Gestionnaire d'Investissement n'est pas limité par son indice de référence. Veuillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir plus d'informations.

### Devise du Fonds

La devise de référence du Fonds est EUR.

### Devise de la catégorie de parts

La devise de référence de la catégorie de parts est EUR.

### Politique de distribution

Cette catégorie de parts n'est pas une catégorie de parts de distribution. Le revenu et les plus-values réalisés par le Fonds sont réinvestis.

### Fréquence des opérations de rachat

Les parts peuvent être rachetées les jours où la Bourse de New York et les banques luxembourgeoises sont ouvertes.

### Glossaire

**Titres de créance :** titres représentatifs de l'obligation de rembourser une dette, avec intérêts.

**Instruments dérivés :** instruments financiers dont la valeur est liée à un ou plusieurs taux, indices, cours boursiers ou autres valeurs.

**Pays émergents :** états dont les économies et marchés de titres sont moins bien établis.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

### Risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

### Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

### Que signifie cet indicateur de risque?

Cet indicateur du risque/rendement synthétique (SRRI) révèle les performances que le Fonds est susceptible de réaliser et le risque de perte de tout ou partie de votre capital. En règle générale, un potentiel de gains élevés s'accompagne d'un risque de perte supérieur. La catégorie la plus faible ne correspond pas nécessairement à un placement dénué de tout risque.

La note ci-dessus est une estimation et non une garantie. Elle est calculée au moyen de méthodes sectorielles standards et repose sur la volatilité à court terme (l'ampleur des hausses et des baisses du cours effectif ou estimé des parts du Fonds sur cinq ans).

Il se peut que les données historiques ne donnent pas d'indication fiable quant au profil de risque futur de ce Fonds. Aucune garantie ne

peut être émise quant à la pérennité de la catégorie de risque/rendement de ce Fonds, qui est susceptible de changer au fil du temps.

### Pourquoi ce Fonds appartient-il à cette catégorie?

Aucune garantie ne peut être émise quant aux fonds propres du Fonds. Le Fonds investit dans des titres de créance qui peuvent faire l'objet de fluctuations, à la hausse comme à la baisse, et qui peuvent générer des gains ou des pertes.

### Risques liés au Fonds mais non inclus dans le SRRI

La note ne reflète pas les effets possibles de conditions de marché inhabituelles ou d'événements importants imprévisibles, lesquels pourraient amplifier les risques quotidiens et s'accompagner d'autres risques, tels que :

**Risque de contrepartie :** si une entité avec laquelle le Fonds fait affaire devient insolvable, les paiements dus au Fonds pourraient être retardés, réduits ou éliminés.

**Risque lié à la liquidité :** certains titres pourraient devenir difficiles à acheter ou à vendre au moment ou au prix souhaité.

## FRAIS

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts liés à la gestion du Fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ils réduisent la croissance potentielle de votre placement.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,31 %
----------------	--------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

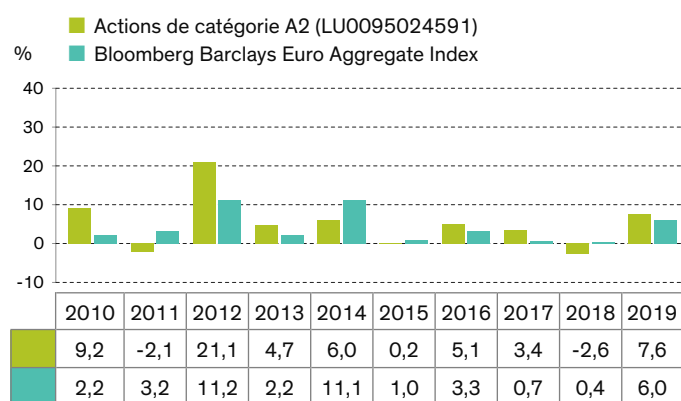
Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent à des chiffres maximums. Il se peut que vous payiez moins dans certains cas – votre conseiller financier pourra vous renseigner sur le sujet.

Le chiffre des frais courants repose sur les dépenses encourues pendant l'exercice clôturé en décembre 2019 et peut varier d'une année à l'autre. En sont exclus :

- ▶ les frais de transaction du portefeuille, sauf en cas de droit d'entrée/de sortie acquitté par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse [www.alliancebernstein.com](http://www.alliancebernstein.com).

## PERFORMANCES PASSÉES



Veuillez noter que la performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs.

La performance passée est présentée après déduction des frais courants. Tous les droits d'entrée/de sortie sont exclus du calcul.

Le Fonds a été lancé le 26/02/1999.

La catégorie de parts du Fonds a été lancée le 26/02/1999.

La performance est indiquée uniquement lorsque l'historique de performance est disponible sur une année entière.

La performance passée a été calculée en EUR et est exprimée sous la forme d'une variation en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque exercice.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Dépositaire et Agent administratif :

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.  
80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

### Société de gestion :

AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.  
2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Le représentant et agent payeur du Fonds en Suisse est BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse. Le Prospectus, les documents d'information clé pour l'investisseur, le Règlement de Gestion et les rapports annuel et semestriel du Fonds peuvent être obtenus sans frais au bureau du représentant suisse.

Le prospectus en anglais, français et allemand et les derniers rapports annuel et semestriel en anglais et allemand ainsi que la Valeur Liquidative (VL) des actions peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la Société de gestion ou sur Internet à l'adresse [www.alliancebernstein.com](http://www.alliancebernstein.com).

**Fiscalité :** Le Fonds est soumis à la loi et aux réglementations fiscales de Luxembourg, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle en fonction de votre pays de résidence. Veuillez consulter votre conseiller fiscal pour davantage de détails.

**Echange de parts :** le Fonds est un compartiment de AB FCP I, qui est composé d'autres compartiments. L'actif et le passif de chaque compartiment sont distincts de ceux des autres compartiments de AB FCP I. Dans certaines conditions, vous pouvez convertir vos parts en parts d'un autre compartiment de AB FCP I. Pour obtenir de plus amples détails sur la conversion, veuillez vous référer à la section intitulée « Comment échanger ou convertir des parts » du prospectus,

qui est disponible sur Internet à l'adresse [www.alliancebernstein.com](http://www.alliancebernstein.com) ainsi qu'au siège social de la Société de gestion.

Le Fonds facilite les investissements dans les devises énumérées ci-dessous. Veuillez noter que toutes les devises offertes (et les ISIN correspondants) mentionnées ci-après ne représentent pas des catégories d'actions distinctes. Ces ISIN ont pour unique objectif de faciliter les investissements dans le Fonds dans une devise autre que la devise de référence du Fonds. Veuillez noter par ailleurs que la performance passée et l'indicateur SRRI figurant dans le présent document sont calculés dans la devise de référence du Fonds et ne tiennent pas compte des effets potentiels des fluctuations entre la devise de référence du Fonds et la devise d'investissement de l'investisseur. Devises proposées : LU0232529965 (USD), LU0289939943 (SGD).

**Politique de rémunération :** la politique de rémunération appliquée par la Société de gestion, notamment la description du mode de calcul de la rémunération et des avantages sociaux ainsi que l'identité des personnes qui octroient les rémunérations et les avantages sociaux, et de celles qui composent le comité de rémunération du groupe AB, peuvent être consultées à l'adresse [https://www.alliancebernstein.com/go/remuneration\\_policy.htm](https://www.alliancebernstein.com/go/remuneration_policy.htm). Une version imprimée de cette politique peut être obtenue gratuitement sur demande au siège social de la Société de gestion.

**Déclaration de responsabilité :** AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l. peut uniquement être tenu responsable sur la base d'une déclaration figurant dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou contraire aux parties du prospectus du Fonds concernées.

AB FCP I est un fonds commun de placement qui émet des titres référencés comme « parts » dans le présent document.